



Saint Joseph patron de l'Église universelle

Le 8 décembre 1870 par le décret *Quemadmodum Deus*, le pape Pie IX proclamait saint Joseph patron de l'Église universelle. Alors que nous célébrons les 150 ans de cette proclamation, la Pénitencerie apostolique a décrété une année spéciale saint Joseph du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021. En ce mois de mars, il nous plaît d'évoquer la merveilleuse figure du saint patron de notre oratoire, de souligner la profonde actualité de son patronage universel et l'exemple qu'il nous invite à suivre.

Le patronage de saint Joseph tient dans l'ensemble des dévotions catholiques une place particulière. Si le père nourricier de Jésus est célébré comme le patron des travailleurs, des mourants, des voyageurs... il est avant tout le patron de l'Église universelle. Ce titre principal découle de la mission que la Providence lui a assignée auprès de Jésus et qui le place, après la sainte Vierge, à un niveau exceptionnel dans le plan de notre salut. Le rôle que saint Joseph a exercé dans la sainte famille, il continue de l'exercer dans l'Église car, selon les paroles du pape Léon XIII : « *La divine maison que Joseph gouverna comme avec l'autorité du père contenait les prémices de l'Église naissante* »¹. En effet, la relation particulière que saint Joseph a entretenue avec Jésus à travers son corps physique se poursuit dans le patronage exercé sur son corps mystique. Le Chanoine Joseph Anger résume : « *En le déclarant Patron*



de l'Église universelle, le souverain pontife Pie IX n'a pas conféré à saint Joseph une dignité et une charge nouvelles : il a seulement proclamé et proposé à la reconnaissance pratique de tous les fidèles ce qui se trouvait contenu dans la mission confiée par Dieu à saint Joseph auprès du Christ, Chef du corps mystique, et auprès de Marie, Mère de ce corps. »²

Dans ce même décret *Quemadmodum Deus*, le Pape Pie IX décrit le contexte de sa démarche :

« *Dans les temps si tristes que nous traversons, quand l'Église elle-même, poursuivie de tous côtés par ses ennemis, est accablée de si grandes calamités que les impies se persuadent déjà qu'il est enfin venu le temps où les portes de l'enfer prévaudront contre elle, les vénérables pasteurs de l'univers catholique, en leur nom et au nom des fidèles confiés à leur sollicitude, ont humblement prié le souverain pontife qu'il daignât déclarer saint Joseph patron de l'Église universelle* ». En effet, les mois précédant le décret avaient été calamiteux : déclaration de guerre entre le France et la Prusse le 19 juillet 1870, défaite des troupes pontificales à la Porta Pia et prise de Rome par les troupes piémontaises de Victor-Emmanuel le 20 septembre 1870, en conséquence suspension du Concile Vatican I le 20 octobre 1870, occupation de la résidence

1. Léon XIII, Encycl. *Quamquam pluries*, 15 août 1889

2. J. Anger, *La doctrine du corps mystique de Jésus-Christ*, 5^e éd., Paris Beauchesne, 1934, note 2.

principale du Pape au Quirinal par l'usurpateur Victor-Emmanuel le 1^{er} décembre 1870.

Alors que les États Pontificaux disparaissent menaçant l'indépendance du pouvoir spirituel et que les forces maçonniques s'installent au cœur de la chrétienté, le Pape Pie IX confie l'Église menacée à la protection de saint Joseph.³

Alors que la crise sanitaire a révélé l'ampleur du totalitarisme matérialiste qui gangrène aujourd'hui nos États occidentaux, la protection de saint Joseph est une douce consolation et une bonne occasion d'instruction. Rappelons seulement l'épisode de la fuite en Égypte qui l'a jeté dans une situation si précaire, fuyant dans l'urgence la fureur de la persécution, l'obligeant comme à Bethléem à frapper aux portes pour trouver logement et emploi, louant ses bras comme journalier afin d'épargner la misère à la sainte Famille dans l'attente d'un signal mystérieux de la Providence pour pouvoir rentrer au pays. A nous qui avons tant de motifs d'inquiétude, saint Joseph nous rappelle que la fidélité dans les petites choses d'aujourd'hui est la meilleure garantie de la fidélité dans les grandes de demain et qu'en poursuivant avec prudence et courage son devoir, on suit fidèlement la courbe des lignes sur lesquelles la Providence écrit droit.

Jusqu'au 8 décembre 2021, la Pénitencerie apostolique a ouvert largement la possibilité d'obtenir des indulgences plénières par une série d'œuvres ou de prières à accomplir mentionnées dans le dernier *Le Rocher*⁴. Parmi elles figure la récitation des litanies de saint Joseph, lesquelles sont récitées publiquement tous les mercredis après la messe de 18h30 devant la statue de l'oratoire depuis de nombreuses années. Profitons de ce trésor de mérite que nous ouvre le souverain pontife afin de traverser le tumulte de ce monde en gardant le cap de la foi et de l'amour de Dieu.

Abbé Jean de LOÏE



³ Notons par ailleurs que Pie XI dans son encyclique *Divini Redemptoris* en 1937, mettra la lutte contre le communisme athée sous la protection de saint Joseph.

⁴ *Le Rocher*, Bulletin romand du district de Suisse, n°129 Février-Mars 2021, p. 11

Pourcentage des dons pour le financement de l'orgue au 27 février 2021



L'année de saint Joseph

Jusqu'au 8 décembre 2021, l'Indulgence plénière est accordée aux fidèles qui récitent les Litanies à Saint-Joseph, en faveur de l'Église persécutée ad intra et ad extra et pour le soulagement de tous les chrétiens qui subissent toutes formes de persécution. Tous les mercredis soirs à Carouge après la messe de 18h30, récitation des litanies de saint Joseph pour obtenir l'indulgence.

Annonces du mois

Genève

- **Carême**
Tous les vendredis de Carême, exercice du chemin de la croix à 17h45 à l'oratoire sauf le premier vendredi du mois.
- **Tiers-ordre**
Samedi 6 mars à 10h, visioconférence Teams par Monsieur l'abbé Herrbach. Le lien sera disponible dans les annonces paroissiales du 28 février.
- **Récollecion de Carême**
Dimanche 7 mars à 16h dans l'oratoire, conférence par Monseigneur Tissier de Malterais suivie des vêpres.

• **Jeunesse du Christ-Roi (JCR)**

Jeudi 18 mars, conférence donnée par M. Jean-Michel Roth.

• **Conférence / cours**

Ils ont lieu par Teams. Mercredi 12 février, conférence de Monsieur l'abbé Thibault de Maillard à 19h30 à l'oratoire sur le libéralisme dans le mariage.

• **Saint Joseph**

Jeudi 19 mars. Messe chantée de Saint Joseph à 18h30 à Carouge.

• **Sous-diaconat**

Samedi 20 mars à 9h30, ordination au sous-diaconat à Ecône.

• **Changement d'heure**

Dimanche 21 mars, changement d'heure.

• **Annonciation**

Mercredi 25 mars. Messe solennelle de l'Annonciation à 18h30 à l'oratoire.

• **Notre-Dame de Compassion**

Vendredi 26 mars. Messe chantée à 18h30 à l'Oratoire. Fête patronale des sœurs de la Fraternité Saint Pie-X.

• **Semaine Sainte**

Le prieuré communiquera les horaires de la Semaine Sainte quand les directives fédérales et de district seront parues.

• **Communion pascale**

Les fidèles doivent satisfaire le précepte de la communion pascale du 17 février, mercredi des cendres au jeudi 13 mai 2021, fête de l'Ascension.

• **Vente de livres**

Samedi 27 février dans la salle paroissiale, vente de livres d'occasion et de vêtements.

• **Orgue**

Le financement de l'orgue a été complété ce mois de février. Un grand merci à tous les bienfaiteurs pour leur profonde générosité.

Quelques œuvres à accomplir pour obtenir des indulgences plénières pendant le Carême

- Les Vendredis de Carême : récitation après la communion de la prière *Ô bon et très doux Jésus* devant la représentation de Jésus crucifié. *Enchir. Ind.*, conc. 8
- Chemin de croix devant les stations érigées. (17h45 les vendredis de Carême à Carouge) *Enchir. Ind.*, conc. 13, 2

Ecole Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23
1213 Onex
Tél. +41(0)22 793 42 11
Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants. Mercredi à 14h30.

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9
1227 Carouge
Tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ;
sauf absence, voici la présence des confesseurs :

Lundi	variable
mardi	abbé Jean de Loÿe
mercredi	abbé Gérard Herrbach
jeudi	abbé Thibault de Maillard
vendredi	abbé Jean de Loÿe

- le dimanche, un quart d'heure avant la messe de 8h15.

- le samedi, de 17h30 à 18h30.

Autres

Mouvements de jeunes

Scouts de Doran : cecilelamotte@gmail.com
00 33 4 50 23 06 03

Contact JCR : greg.cretin@gmail.com

Contact MJCF : marc.amruthalingam@gmail.com

Conférence doctrinale le mercredi à 19h30.

Catéchisme pour adultes le vendredi à 19h20.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

Jeunes pro jeanne.mathieu@orange.fr ponsbertrand9@gmail.com

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac
F - 39220 Le Vivier des Rousses
Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

le dimanche, de 9h20 à 9h50.



Calendrier des messes pour mars 2021

			Carouge Oratoire	Onex Ecole	Les Rousses
Di	28	2ème Dimanche de Carême, 1e cl.	7h, 8h, 9h, 10h 11h, 12h, 18h30	—	10h00
Lu	1er	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	2	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	3	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	—
Je	4	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Casimir, Conf. et de St Lucius Ier, Pape et Mart.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	5	De la férie, 3e cl. - Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	6	De la férie, 3e cl. - Mm. des Stes Perpétue et Félicité, Mmart. - LGF : Mm de Ste Colette, Vge Premier samedi du mois	8h30	7h15	<i>17h</i>
Di	7	3ème Dimanche de Carême, 1e cl.	7h, 8h, 9h, 10h 11h, 12h, 18h30	—	10h00
Lu	8	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Jean de Dieu, Conf.	18h30	7h15	—
Ma	9	De la férie, 3e cl. - Mm. de Ste Françoise Romaine, Vve	18h30	7h15	—
Me	10	De la férie, 3e cl. - Mm. de SS. Quarante Martyrs de Sébaste	18h30	7h15	—
Je	11	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	12	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Grégoire le Grand, Pape, Conf. et Doct.	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	13	De la férie, 3e cl.	8h30	7h15	<i>17h</i>
Di	14	4ème Dimanche de Carême, 1e cl.	7h, 8h, 9h, 10h 11h, 12h, 18h30	—	10h00
Lu	15	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	16	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	17	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Patrick, Ev. et Conf.	18h30	7h15	—
Je	18	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Cyrille de Jérusalem, Ev., Conf. et Doct.	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	19	St Joseph Epoux de la T.S.V., Conf., 1e cl. - Mm. de de la férie	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	20	De la férie, 3e cl.	8h30	7h15	—
Di	21	1er Dimanche de la Passion, 1e cl.	7h, 8h, 9h, 10h 11h, 12h, 18h30	—	10h00
Lu	22	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	—
Ma	23	De la férie, 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	24	De la férie, 3e cl. - Mm. de St Gabriel Archange	18h30	7h15	—
Je	25	Annonciation de la T. S. Vierge, 1e cl. Mm. de la férie	18h30	7h15, 11h10	—
Ve	26	FSSPX : N.-D. de Compassion, 1e cl. - Mm. de la férie	18h30	7h15, 11h10	—
Sa	27	De la férie, 3e cl. Mm. de St Jean Damascène, Conf. et Doct.	8h30	7h15	<i>17h</i>
Di	28	Dimanche des Rameaux, 1e cl.	7h, 8h, 9h, 10h 11h, 12h, 18h30	—	10h00
Lu	29	Lundi-saint, 1e cl.	18h30	7h15	—
Ma	30	Mardi-saint, 1e cl.	18h30	7h15, 8h35	—
Me	31	Mercredi-saint, 1e cl.	18h30	7h15	—
Je	1er	Jeudi-saint, 1e cl.			
Ve	2	Vendredi-saint, 1e cl. - Premier vendredi du mois			
Sa	3	Samedi-saint, 1e cl. - Premier samedi du mois			
Di	4	Résurrection de Notre-Seigneur, 1e cl.			

En fonction de l'évolution des réglementations, les horaires dominicaux pourront être adaptés. Restez informés en indiquant votre courriel à geneve@fsspx.email - Horaires spéciaux en italique.